



CONSULTATION ÉCRITE
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

Projet de règlement n° 20-08

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 - AJOUT DE LA CLASSE D'USAGE "RI" (MULTIFAMILIALE (4 À 6 LOGEMENTS)) À LA ZONE COMMERCIALE 747 C

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 20-08 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Ajout de la classe d'usage "Ri" (Multifamiliale (4 à 6 logements)) à la zone commerciale 747 C », la soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2020, le projet de règlement n° 20-08 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Ajout de la classe d'usage "Ri" (Multifamiliale (4 à 6 logements)) à la zone commerciale 747 C ».
- 2° L'objet de ce règlement est d'amender le règlement de zonage afin de permettre les immeubles de 4 à 6 logements dans la zone 747 C.
- 3° En raison de la **pandémie de la COVID-19**, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une **consultation écrite**.
- 4° Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici **le 6 août 2020** au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:
 - Par la poste : 546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
 - Par courriel : urbanisme@septiles.ca
 - Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 546, avenue De Quen

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

- 5° Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 6° Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse du Service de l'urbanisme) seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse **septiles.ca**.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 15^e jour du mois de juillet 2020.

M^e Valérie Haince, OMA
Greffière

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifiée sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 22 juillet 2020 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 22 juillet 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de juillet 2020.

M^e Valérie Haince, OMA

Greffière

VH/vc
